Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi

RAPPORT ANNUEL 2021 2022

Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi

Quand un arbre tombe, on l'entend : quand la forêt pousse, pas un seul bruit.

-Proverbe africain

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT

Administration et fonctionnement…… 2

Origine…… 2

Institution…… 2

Mission…… 2

Mandat…… 2

Orientations stratégiques…… 3

Nos partenaires…… 3

Les producteurs forestiers…… 3

L'industrie forestière…… 3

Le monde municipal…… 4

Le partenaire gouvernemental…… 4

Le conseil d'administration…… 4

Le comité technique…… 4

Les conseillers forestiers…… 5

Personnel de l'Agence…… 5

Rapport d'activités…… 5

Programmes d'aide…… 7

Méthodes de financement, Contributions des industriels et autres sources financières…… 8

Les travaux sylvicoles…… 12

Vérifications opérationnelles …… 16

Liste des annexes

Annexe 1 Suivi budgétaire 2021-2022 et planification 2022-2023

Annexe 2 Territoire de l'Agence Abitibi

Annexe 3 Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2021-2022

MOT DU PRÉSIDENT

À vous productrices et producteurs, conseillères et conseillers forestiers,

Il me fait grand plaisir de vous remettre le rapport annuel pour l'année 2021-2022 de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi. Vous y trouverez un contenu qui fait foi des nombreux événements et activités qui ont eu cours durant cette année ; des suivis de projets déjà amorcés, des rencontres et des ententes fructueuses, notamment avec les instances régionales et provinciales.

La restructuration de l'Agence qui a eu lieu au début de la saison 2021-2022, avec l'attribution du mandat du secrétariat de l'agence au Groupe CAF a permis une continuité dans la gestion et la coordination des projets subventionnés par l'Agence. Le contrat de service avec Le groupe CAF se poursuivra jusqu'au mois de mai 2024 et peut être renouvelé à échéance.

Durant l'année 2021-2022, plusieurs ententes ont été reconduites dont le Programme de mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC), ce qui annonce la pérennité de l'Agence et la poursuite des travaux qu'elle mène pour les prochaines années. Dans le cadre du suivi de l'entente UPA-MAPAQ-MFFP des rencontres bilatérales ont eu lieu pour assurer une mise en œuvre de l'entente selon les objectifs établis. La saison 2021-2022 a été marquée par une perte de plus de 50% dans les plants de reboisement à la suite d'un gel tardif à la pépinière de Guyenne. L'Agence, en collaboration avec les conseillers forestiers et le ministère, a posé des actions pour compenser en partie ces pertes et d'autre part déterminer les secteurs devant être reportés avec le moins d'impact.

Toutes ces actions menées durant l'année 2021-2022 ont permis de nous faire avancer dans le sens de la mission de l'Agence soit de « Supporter les propriétaires privés, dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leur terrain forestier, dans le but de maximiser les diverses retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi ».

Nos perspectives pour la période 2022-2023 sont de poursuivre le travail auprès des Conseillers forestiers et des propriétaires de boisés, de mener des projets en collaboration avec divers partenaires pour maximiser les budgets, augmenter la mise en marché des bois et réaliser tout dossier en lien avec les orientations stratégiques de l'Agence.

Enfin, je remercie tous les partenaires de la forêt privée ainsi que le personnel de l'Agence pour leur dévouement à cette mission qui est de faire du domaine de la forêt privée un milieu dynamique, prospère et stimulant.

Je nous souhaite donc une très bonne saison 2022-2023!

Alain Shink, Président

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Origine

S'est tenu à Québec, en mai 1995, le Sommet sur la forêt privée où se sont réunis les principaux acteurs du milieu forestier : les propriétaires de boisés privés, les représentants de l'industrie de transformation des produits forestiers, les gens du monde municipal et du gouvernement du Québec. Étant préoccupés par l'aménagement durable de la forêt et, plus particulièrement par le développement économique des communautés rurales, tous ont reconnu l'appartenance de la forêt privée au patrimoine forestier québécois. Elle serait dorénavant définie dans la Loi sur les forêts. Ainsi, afin de développer son plein potentiel, une nouvelle approche s'imposait. Les partenaires ont alors unanimement convenu d'instaurer un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises. Dix-sept (17) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont donc été créées.

La Loi sur les forêts a été remplacée depuis par la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier, mais les sections concernant les Agences ont peu changé.

Institution

Tel que paru dans la Gazette officielle du Québec, 15 mars 1997, 129e année, no 11, le ministre d'État des Ressources naturelles de l'époque, M. Guy Chevrette, avisait qu'en date du 16 décembre 1996, conformément à l'article 124.4 de la Loi sur les forêts, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARMVFPA) était constituée.

Mission

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de supporter les propriétaires de boisés privés dans la réalisation de travaux sylvicoles. Ceci, dans le but de maximiser les retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi.

Mandat

L'Agence a pour MANDAT, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) ;
- Le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

À ces fins, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.

Orientations stratégiques

Afin de tendre vers sa mission, l'Agence s'est donnée des orientations. Ces huit orientations lui permettront d'atteindre ses but et objectifs.

Orientation #1 Intensifier l'aménagement forestier sur forêt privée en Abitibi.

Orientation #2 Améliorer la planification des travaux sylvicoles.

Orientation #3 Améliorer la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Orientation #4 Augmenter les budgets de l'Agence Abitibi, notamment pour soutenir l'aménagement forestier intensif.

Orientation #5 Exercer un leadership dans le développement d'une foresterie environnementale responsable.

Orientation #6 Développer des outils et des activités de communication.

Orientation #7 Accentuer les partenariats et les représentations avec les intervenants régionaux et nationaux impliqués dans le développement de la forêt privée.

Orientation #8 Maintenir une saine gestion administrative de l'Agence Abitibi afin de maximiser les retombées en forêt.

Nos partenaires

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation de quatre (4) groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

Les producteurs forestiers

Ce groupe est celui des propriétaires de la forêt privée. Sans la participation active de ces producteurs forestiers, les objectifs d'aménagement sylvicole durable en forêt privée ne peuvent être poursuivis. On en dénombre près de 6 000 sur le territoire de l'Agence.

Les propriétaires forestiers sont représentés par le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (2 administrateurs) et le Groupement forestier (2 administrateurs).

L'industrie forestière

L'industrie doit assurer un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. En se procurant des volumes de bois en provenance des forêts privées, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois participent financièrement au programme.

Les quatre (4) plus importants industriels de la transformation du bois dans le sciage, le déroulage et les panneaux, et qui s'approvisionnent en forêt privée ont un siège au Conseil d'administration de l'Agence.

Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en respectant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Le monde municipal déploie des efforts pour la réglementation du milieu. Au sein du conseil d'administration de l'Agence siègent 4 représentants des 4 MRC de l'Abitibi (MRC d'Abitibi, MRC d'Abitibi-Ouest, MRC de Rouyn-Noranda et MRC de la Vallée-de-l'Or).

Le partenaire gouvernemental

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) agit à titre de responsable de l'application de la Loi. Il participe financièrement au programme, établit la grille de taux pour les travaux sylvicoles et en définit les balises techniques. Le MFFP est représenté par 4 membres au sein du conseil d'administration de l'Agence.

Le conseil d'Administration

Durant l'année 2021-2022, il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration. Tous les partenaires de l'Agence y ont participé en déléguant au moins un représentant à chaque Conseil d'administration. L'Agence remercie tous les administrateurs pour leurs précieuses collaboration et contribution.

Partenaires			
MFFP	**Industriels Forestiers**	**Producteurs Forestiers**	**Municipal**
Ian Gravel Nicolas Pouliot Imed Bouzid Pascal Simard Stéphanie Racicot	Alain Shink Roch Plusquellec Patrick Paiement Valérie Moses Julie Fillion Patrick Bourque Marc-André Laprise	Sylvain Thibodeau Anne-Marie Béland Stéphane Paul Gilles Audet	Alain Gagnon Pascal Rheault Léandre Gervais Réjean Guay Benjamin Tremblay Denise Lavallée Stéphane Girard Marcel Roy Tanya Tremblay

Le comité technique

Le rôle du comité technique est de soutenir directement le conseil d'administration en travaillant sur divers dossiers particuliers et en suggérant des recommandations.

Membres du comité technique

Membre représentant	Partenaire
Ian Gravel	MFFP
Sylvain Thibodeau	Producteurs forestiers
Stéphane Paul	Producteurs forestiers
Alain Shink	Industriels forestiers
Alain Gagnon et Pascal Rheault	Municipal
France Macdonald et Marjorie Paletta	Conseillers forestiers indépendants

Conseillers forestiers

Les conseillers forestiers sont les agents livreurs du programme. Ils conseillent et exécutent les travaux pour réaliser les orientations du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Les conseillers forestiers sont accrédités et peuvent ainsi intervenir sur l'ensemble du territoire de l'Agence (MRC/Ville). Les coordonnées complètes des conseillers forestiers se trouvent à l'annexe 3.

Personnel de l'Agence

Depuis le 1er juin 2021 le secrétariat de l'Agence est assuré par Le Groupe CAF. Le contrat de services a une durée de trois années (01 juin 2021 au 31 mai 2024) et il couvre la logistique, l'administration, le secrétariat général et des services techniques (vérification opérationnelle et recommandations au conseil d'administration).

Rapports d'activités

Convention de subvention 2021-MFFP

L'Agence Abitibi a obtenu 5,6M$ pour une période de 4 ans, dans le cadre de la Convention de subvention 2021-MFFP. Cette subvention a pour objet de supporter la réalisation d'activités devant répondre aux objectifs suivants :

- Augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée;
- Assurer la protection des investissements déjà consentis par l'entretien des plantations réalisées;
- Accroître la contribution des forêts privées à la lutte contre les changements climatiques.

Perte des plants de reboisement et mesures prises

Il y a eu un gel tardif à la pépinière de Guyenne qui a affecté les productions de plants réduisant à moins de 50% nos disponibilités pour la saison 2021-2022. Un triage de plants a été réalisé à la pépinière et a permis de récupérer 138 597 plants qui ont été redistribués aux conseillers forestiers. Un surplus de 92 300 plants de reboisement de la région de la Mauricie (04) a permis d'atténuer la réduction.

Examen des Processus des mesures d'aide à la forêt privée par le Groupe DDM

Le Groupe DDM a été mandaté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de réaliser un examen de divers processus de livraison des mesures d'aide à la forêt privée. Cet examen vise à connaître et documenter les façons de faire et les outils informatiques utilisés pour réaliser les processus.
L'Agence Abitibi a contribué à ce processus lors de rencontre d'échange. Les échanges avec Le groupe DDM ont abordé les thématiques suivants :

- La facturation des différents travaux (la prescription sylvicole, le rapport d'exécution des travaux, la vérification opérationnelle);
- Les données supplémentaires demandées par l'agence par rapport au cahier de références techniques en forêt privée;
- Les indicateurs de performance des agences.

Le rapport final a été remis au MFFP par Le groupe DDM. Les recommandations du rapport seront prises en considération dans les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Avenant PAMVFP (128 000 $) en remplacement du PADF

Dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) l'Agence Abitibi a obtenu une bonification de 128 000 $ à la suite du retrait de l'admissibilité des travaux sylvicoles en forêt privée du Programme d'aménagement durable des forêts.

Avenant FEFEC

L'Avenant No 3 à l'Entente de Délégation de Gestion relativement au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour les années financières 2019-2020 À 2021-2022 ajoute une aide supplémentaire maximale de 4 291 977 $ pour l'année financière 2021-2022 pour la réalisation des activités dans le cadre de l'Entente FEFEC. L'Agence a signé l'avenant en demandant d'annexer une année supplémentaire au programme FEFEC 2024-2025 pour pouvoir atteindre cet objectif.

Colloque de formation en Fiscalité Forestière « Du Rêve au Profit »

L'Agence en coordination avec l'AFAT a contribué au Colloque de formation en Fiscalité Forestière « Du Rêve au Profit » qui a eu lieu 18 septembre 2021 à l'Aréna communautaire de Ste-Germaine Boulé. Alain Shink, le président de l'Agence a présenté les différents programmes de l'Agence Abitibi durant la première partie de l'évènement.

Campagne UPA de sensibilisation auprès des motoneigistes – hiver 2021-2022

L'Agence Abitibi a participé à la campagne de la Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles de sensibilisation auprès des motoneigistes. La campagne a eu pour thème RESPECT et elle cible de sensibiliser les motoneigistes pour ne pas abîmer des plantations d'arbres ou des cultures. L'Agence a acquis une centaine de pancartes relatives à la campagne qui ont été distribuées aux Conseillers forestiers pour qu'elles soient distribuées gratuitement aux propriétaires forestiers concernés.

Entente AGENCE- MAPAQ concernant la prescription de travaux visant le reboisement sur terres privées en zone agricoles de l'Abitibi

L'entente vise à encadrer le reboisement des friches en évitant d'exploiter les terrains avec un bon potentiel agricole. Durant la saison 2021-2022 les responsables de l'Agence et du MAPAQ se sont

rencontrés pour discuter du fonctionnement de l'entente et de certains cas particuliers. Une rencontre bilan par année est prévue pour évaluer les retombées de l'entente.

Milieux humides et hydriques

Le dossier a suivi son cours avec les MRC au cours de l'année. M Sylvain Thibodeau représente l'Agence dans les MRC d'Abitibi-Ouest et de la ville de Rouyn-Noranda. Mme Marjorie Paletta représente l'Agence dans les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or. L'Agence va continuer de participer aux rencontres des comités de l'élaboration du plan directeur sur les milieux humides et hydriques. C'est un dossier à suivre compte tenu des impacts possibles sur certaines de nos activités.

Compensation Carbone

Certains programmes permettent aux industries de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre via du reboisement. L'Agence Abitibi n'est pas impliquée dans les programmes de compensation carbone dans le cadre de ses différents mandats.

Décisions du Conseil d'administration

Modification au règlement interne

Le conseil d'administration adopte une modification au règlement interne concernant la déclaration de l'ingénieur au point 9 du règlement comme suite :

Ancienne version
J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à :

Nouvelle version
Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par : _____ sous la supervision de :_____
pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à :_____.
Ce plan est valide jusqu'au : _____ inclusivement.

Les mesures prises compte tenu de la pandémie COVID 19

Les mesures sanitaires qui ont été mises en place afin de faciliter la poursuite des activités de l'Agence et des travaux sur le terrain ont continué à être appliquées. Le MFFP a renouvelé l'ajustement dans les taux des travaux qui tient compte des mesures sanitaires à prendre et aussi des approches administratives simplifiées. Le Ministère en réfère à la responsabilité professionnelle de l'ingénieur forestier de s'assurer de l'application des mesures sanitaires lors de l'exécution des travaux sur le terrain et de voir à l'ajustement des prix et des taux lors de la facturation.

PROGRAMMES D'AIDE

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Volet régulier)

Le financement des activités de l'Agence de l'Abitibi, pour l'année 2021-2022, a reposé sur deux importantes sources directes de revenus, soit la participation du ministère des Forêts, de la Faune et des

Parcs (MFFP) via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* et les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois (voir tableau 1).

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Subvention-2021)

Ce programme instaure pour la première fois un octroi 5 400 000 $ pour une période de quatre ans, (2021-2024), dans l'objectif de mobiliser du bois, soit par des travaux commerciaux ou le financement de travaux de remise en production. Ce programme sert donc de levier pour atteindre nos cibles du PPMV : le reboisement de 2,5 M de plants et la réalisation de 250 ha d'éclaircie commerciale annuellement (voir tableau 1).

Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC)

Ce programme qui a pour cible de reboiser plus de 2 300 hectares de friche et 5 millions d'arbres est évalué à près de 8 millions de dollars de budget total. La saison 2021-2022 est la troisième année du FEFEC et les montants investis en préparation de terrain et en reboisement sont de 1 746 109 $ (voir tableau 1).

MÉTHODES DE FINANCEMENT, CONTRIBUTIONS DES INDUSTRIELS ET AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le tableau 1 à la page suivante présente les différentes sources de financement de l'Agence Abitibi pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

Méthodes de financement des travaux

En plus de pouvoir être financé globalement, (composantes techniques et exécution) les travaux sylvicoles peuvent être financés sur le plan technique ou de l'exécution seulement. Ainsi, cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le PAMVFP et le programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

L'aide accordée par l'agence couvre en partie les taux techniques et d'exécution, soit :

- préparation de terrain : 80%
- reboisement : 80%
- entretien de plantation : 95%
- autres travaux non commerciaux : 80%
- travaux commerciaux : 90%

Contribution des producteurs forestiers

La contribution des producteurs forestiers peut être réalisée sous forme de services rendus (travail sylvicole) et/ou en contribution financière. Cette contribution assure l'implication des producteurs dans la réalisation des projets et la protection des investissements.

Contribution de l'industrie

En vertu de l'article 162 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier « Tout titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquiert un volume de bois en provenance du territoire d'une agence doit verser à celle-ci une contribution. Cette contribution est gérée annuellement par l'Agence sur la base d'un taux par mètre cube de bois, fixé par le gouvernement par voie réglementaire, applicable sur le volume des achats de bois de forêts privées d'un titulaire au cours d'une année. »

En octobre 2011, le gouvernement modifiait à nouveau son règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Ainsi, le taux par mètre cube de bois passait de 1,35 $ à 1,00 $.

Durant la saison 2021-2022, 16 titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ont acheté 424 043 m³ de bois provenant des forêts privées de l'Abitibi pour une contribution financière totale à la mise en valeur des forêts privées de 424 043 $ (voir figure 1).

Autres revenus

D'autres revenus proviennent de revenus d'intérêts, de montants en lien avec les constats d'irrégularités, et de la vente de pancartes.

Tableau 1 : Ressources financières de l'Agence Abitibi (Source : SIGGA)

Sources de revenus	Montant	
	2020-2021	2021-2022
MFFP – *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)*	1 373 700 $	1 501 700 $
MFFP – *FEFEC (2 315 ha de friches en 2020 et 2021)*	2 114 185 $	1 746 109 $
MFFP – *Programme « Subvention 2018 »*	867 126 $	-
MFFP – Programme *« Subvention 2021 »*	-	1 262 238 $
MRC/Ville Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	156 750 $	-
Contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	275 993 $	424 043 $
Autres revenus	17 784 $	$
Ressources financières :	**4 805 538 $**	**4 934 090 $**

Bilan des livraisons 2021-2022

Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022
Mise à jour: 26 mars 2022

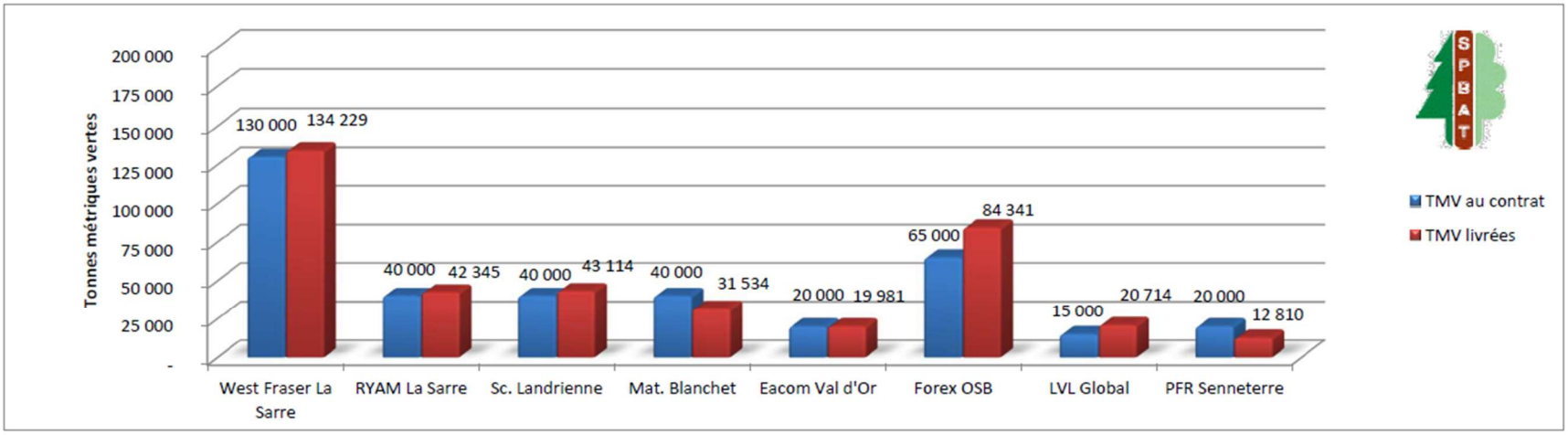

	TMV aux contrats	TMV livrés	Volumes aux contrats (m³)		Au 26 mars	Prévisions au 31 mars
Feuillu	210000	239284	251878	0	251 878 $	221 052,63 $
Résineux	160000	136974	172166	0	172 166 $	177 777,78 $
Total	370000	376258	424043	0	424 043 $	398 830,41 $

*26 274tmv en provenance du Témiscamingue pour WestFraser
*1 893tmv en provenance du Témiscamingue pour LVL Global

577tmv PFMA
821tmv Scierie Bois d'Or

Figure 1 : Bilan des volumes de bois achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois de l'année financière 2021-2022

Ressources additionnelles

Contribution des partenaires

À ces ressources financières se sont ajoutées les ressources humaines dites additionnelles, elles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Agence. Ces aides fournies par les différents partenaires de l'Agence, accomplissent des tâches indispensables à la bonne administration de l'Agence.

Production de plants MFFP

Les coûts de production des plants qui sont assumés entièrement par Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) s'élèvent à 1 117 768 $ en 2021-2022 pour la production de 1 761 235 plants.

Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)

Le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue met à la disposition de l'Agence une aide provenant de son personnel comme il est prévu par le règlement du gouvernement. Ainsi, le syndicat des producteurs de bois assure l'enregistrement des producteurs forestiers. Ensuite, il comptabilise, expressément pour l'Agence, les volumes de bois de la forêt privée achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois. La contribution du SPBAT en ressources humaines additionnelles est alors estimée à 5 000 $.

Les travaux sylvicoles

Au cours de l'année financière 2021-2022, l'Agence Abitibi a versé une aide financière de 3 855 046 $, ce qui représente une diminution de 297 164 $, soit 7 % de moins que l'année précédente.

Par rapport à l'exercice précédent, le reboisement a connu une baisse en termes de superficie et de budget. Cette diminution s'explique par la perte de 1,1 M de plants de reboisement à la pépinière de Guyenne. En effet, sur une demande annuelle de 2,8 M de plants l'Agence Abitibi a reçu 1,7 M de plants durant la saison. En début de la saison 2021-2022 la perte totale annoncée était de 1,5 M de plants soit plus de 50% de l'allocation totale demandée. C'est grâce aux efforts combinés de tous les intervenants qu'on a réussi à récupérer 0,4 M par rapport à la perte initiale annoncée.

L'augmentation la plus notable est dans la catégorie de travaux d'entretien de plantation. Cela s'explique par la mobilisation de l'Agence Abitibi pour l'atteinte des objectifs de séquestration de carbone fixés aux niveaux provincial et fédéral (Voir figure 2).

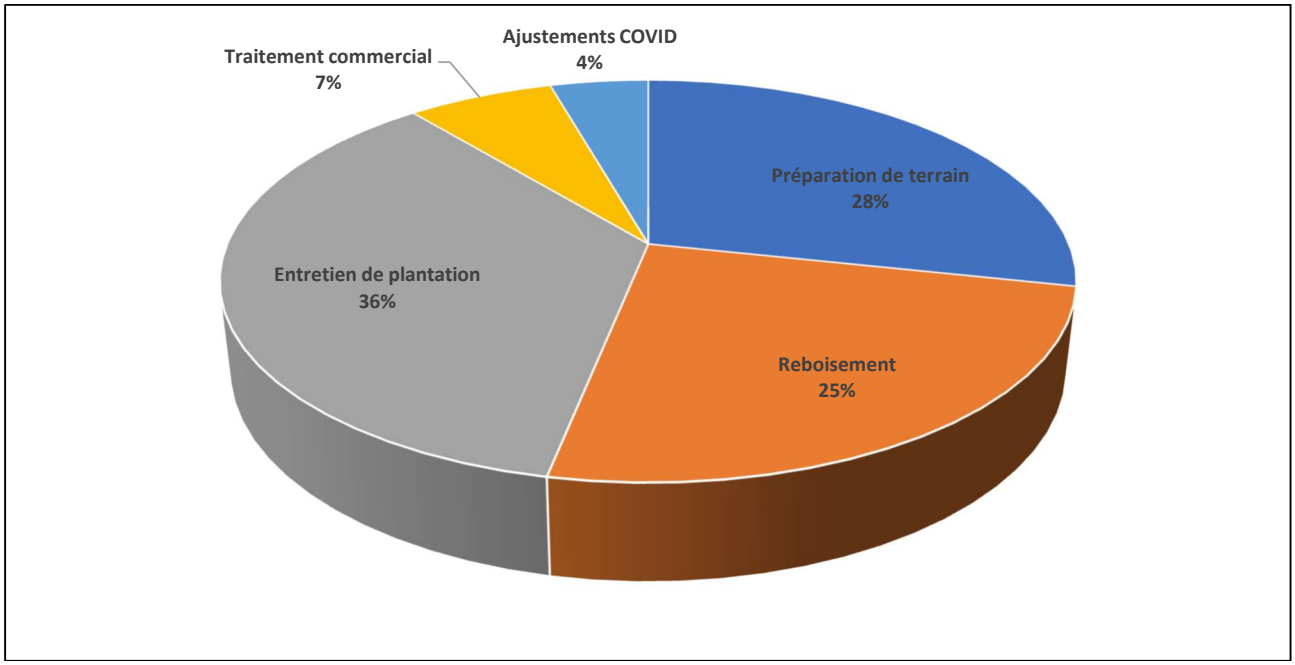

Figure 2 : Répartition de l'aide financière totale par types d'activités 2021-2022 (Source : SIGGA)

L'évolution par groupes d'activités a oscillé entre -38% et +20% pour la saison 2021-2022 par rapport à 2020-2021 (voir tableau 2). Le tableau 3 présente la répartition en pourcentage par groupes d'activités des montants versés pour la saison 2021-2022 par rapport à 2020-2021.

Le tableau 4 représente l'évolution en pourcentage par groupes d'activités des superficies et des plants de reboisement pour la saison 2021-2022 par rapport à 2020-2021.

Tableau 2 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupes d'activités 2020-2021 et 2021-2022 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		Montants versés 2020-2021	Montants versés 2021-2022	Évolution
500	Préparation de terrain	1 226 331 $	1 093 198 $	-11 %
600	Reboisement	1 197 910 $	956 028 $	-20 %
700	Entretien de plantation	1 149 578 $	1 381 241 $	+20 %
800	Traitement non commercial	13 761 $	-	-
900	Traitement commercial	395 652 $	254 024 $	-38 %
	Ajustements COVID	168 978 $	170 554 $	+1 %
TOTAL :		**4 152 210 $**	**3 855 046 $**	%

Tableau 3 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupes d'activités 2020-2021 et 2021-2022 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		Montants versés 2020-2021	Montants versés 2021-2022
500	Préparation de terrain	30%	28%
600	Reboisement	29%	25%
700	Entretien de plantation	28%	36%
800	Traitement non commercial	0%	0%
900	Traitement commercial	10%	7%
	Ajustements COVID	4%	4%
TOTAL :		**100%**	**100%**

Tableau 4 : Comparaison des travaux réalisés par groupes d'activités entre 2020-2021 et 2021-2022 (Source : SIGGA).

Groupe d'activités		Travaux exécutés 2020-2021	Travaux exécutés 2021-2022	Évolution
500	Préparation de terrain	994,59 ha	819,43 ha	-18%
600	Reboisement	2 306 360 plants	1 761 235 plants	-24%
700	Entretien de plantation	652,04 ha	760,52 ha	+17%
800	Traitement non commercial	8,30 ha	0 ha	%
900	Traitement commercial	565,95 ha	419,73 ha	-26%

Le tableau 5 présente les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour la saison 2021-2022.

Tableau 5 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – Programme régulier 2021-2022 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		Travaux réalisés (unités)	Travaux réalisés (montants versés)		Nombre de traitements
500	Préparation de terrain	70,95 ha	85 221 $	10%	14
600	Reboisement	161 603 plants	88 545 $	10%	37
700	Entretien de plantation	350,54 ha	596 964 $	71%	89
900	Traitement commercial	35,63 ha	40 183 $	5%	4
	Ajustements COVID		35 787 $	4%	
TOTAL :			**846 699 $**	**100 %**	**144**

Le tableau 6 présente les travaux sylvicoles et le nombre de traitements réalisés dans le cadre du Programme FEFEC 2021-2022. Les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées « Subvention-2021 » pour la saison 2021-2022 sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 6 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme FEFEC 2021-2022* (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		Travaux réalisés (unités)	Travaux réalisés (montants versés)		Nombre de traitements
500	Préparation de terrain	631,11 ha	856 874 $	49 %	81
600	Reboisement	1 446 611 plants	781 743 $	45 %	174
700	Entretien de plantation	36,80 ha	26 349 $	2 %	8
	Ajustements COVID		81 143 $	5 %	
TOTAL :			**1 746 109 $**	**100 %**	**263**

Tableau 7 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – « Subvention-2021 » 2021-2022 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		Travaux réalisés (unités)	Travaux réalisés (montants versés)		Nombre de traitements
500	Préparation de terrain	117,374 ha	151 104 $	12%	16
600	Reboisement	153 021 plants	85 741 $	7%	22
700	Entretien de plantation	373,18 ha	757 929 $	60%	62
900	Traitement commercial	384,10 ha	213 841 $	17%	39
	Ajustements COVID	-	53 624 $	4%	-
TOTAL :			**1 262 238 $**	**100 %**	**139**

Les travaux sylvicoles par MRC/Ville

Les montants provenant des programmes répartis par MRC/Ville du territoire de l'Agence sont présentés au tableau 8. Il est à noter que le territoire Nord-du-Québec, les localités de Val-Canton, Val-Paradis et de Villebois sont inclus dans la MRC d'Abitibi-Ouest. Il est à noter que la répartition entre les MRC est semblable d'une année à l'autre.

Tableau 8 : Montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, 2021-2022 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		MRC d'Abitibi-Ouest et VVB	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi	MRC de la Vallée-de-l'Or	TOTAL
500	Préparation de terrain	368 684 $	185 494 $	424 485 $	114 535 $	1 093 198 $
600	Reboisement	398 484 $	137 834 $	298 270 $	121 441 $	956 028 $
700	Entretien de plantation	862 348 $	226 244 $	228 506 $	64 144 $	1 381 241 $
900	Traitement commercial	103 519 $	98 514 $	18 398 $	33 594 $	254 024 $
	Ajustements COVID	85492 $	24738 $	43017 $	17306 $	170 554 $
TOTAL 2021-2022		**1 818 527 $**	**672 825 $**	**1 012 675 $**	**351 020 $**	**3 855 046 $**
TOTAL 2020-2021		**1 965 655 $**	**565 347 $**	**1 148 850 $**	**472 356 $**	**4 152 210 $**
Évolution en pourcentage		**-7%**	**+19%**	**-12%**	**-26%**	**-7%**

Aide financière par les Conseillers indépendants et par le Groupements forestier

Le tableau 9 présente une comparaison des travaux réalisés par les conseillers indépendants par rapport aux Groupements forestiers. Pour la saison 2021-2022, le groupement forestier a réalisé 281 traitements comparativement à 261 traitements pour les conseillers forestiers indépendants.

Tableau 9 : Travaux d'aménagement réalisés par les Conseillers indépendants et par les Groupements forestiers (Source : SIGGA)

Groupes d'activités		Conseillers indépendants			Groupement forestier		
		(unités)	(montants)	Nombre de traitements	(unités)	(montants)	Nombre de traitements
500	Préparation de terrain	528,25 ha	709 233 $	62	291,15 ha	383 965 $	49
600	Reboisement	956 505 pl.	521 359 $	116	804 730 pl.	434 669 $	117
700	Entretien de plantation	308,58 ha	549 646 $	74	451,94 ha	831 595 $	84
900	Traitement commercial	149,78 ha	97 053 $	12	269,95 ha	156 971 $	31
	Ajustements COVID		82 490 $			88 046 $	
TOTAL :			**1 959 781 $**	**261**		**1 895 264 $**	**281**

Clientèle desservie

Les huit conseillers forestiers accrédités ont, pour l'exercice 2021-2022, desservi 320 petits producteurs forestiers différents, soit une diminution de 51 producteurs forestiers comparativement à l'exercice précédent. L'investissement moyen par producteur forestier s'élève à 12 047 $, soit 7.5% de plus que l'année 2020-2021 qui était de 11 209 $. Les montants des investissements moyens par producteur sont présentés au tableau 10.

Tableau 10 : Nombre de producteurs forestiers desservis en 2021-2022 (Source : SIGGA)

Conseillers forestiers	Budget total	Nombre de producteurs	Investissement moyen par producteur
05 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi-Ouest)	69 969 $	7	9 996 $
06 - Consultants forestiers SG	280 178 $	22	12 735 $
07 - Roulec	309 354 $	12	25 780 $
12 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi)	492 637 $	54	9 123 $
14 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi)	456 625 $	23	19 853 $
22 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Vallée-de-l 'Or)	116 127 $	14	8 295 $
24 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Vallée-de-l 'Or)	234 893 $	20	11 745 $
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi	1 895 264 $	168	11 281 $
Total	**3 855 046 $**	**320**	**12 047 $**

Vérifications opérationnelles 2021-2022

Les tableaux 11 et 12 représentent la vérification opérationnelle réalisée en 2021-2022 par conseiller, par groupe de travaux et par MRC.

Au total il y a eu 43 projets vérifiés, soit un taux de vérification de 9,5%. La qualité des travaux est au rendez-vous.

Tableau 11 : Portrait de la vérification opérationnelle pour la saison 2021-2022 par conseiller et par groupe de travaux

Conseiller	Groupe de travaux				
	Préparation de terrain	Plantation	Entretien	Travaux commerciaux	Total par conseiller
Sylviculture La Vérendrye	3	2	2	1	**8**
Coopérative de Travail de Guyenne	0	6	1	0	**7**
Roulec	0	3	3	0	**6**
Consultants forestiers Sébastien Giguère	0	4	0	1	**5**
Groupement Forestier Coopératif Abitibi	1	7	3	6	**17**
Total par groupe	**4**	**22**	**9**	**8**	**43**

Tableau 12 : Portrait de la vérification opérationnelle pour la saison 2021-2022 par MRC et par groupe de travaux

MRC	Groupe de travaux				
	Préparation de terrain	Plantation	Entretien	Travaux commerciaux	Total par conseiller
Abitibi-Ouest et VVB	1	7	3	6	**17**
Ville de Rouyn-Noranda	0	7	3	1	**11**
Abitibi	3	5	2	1	**11**
Vallée-de-l'Or	0	3	1	0	**4**
Total par groupe	**4**	**22**	**9**	**8**	**43**

Annexe 1 – Suivi budgétaire 2021-2022 et planification 2022-2023

Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de l'Abitibi

		2021-2022			2022-2023
		Budget	Au 31/03/2021	Prévu au 31/03/2021	Budget
	Fonds de roulement	949 376 $	1 361 530 $	1 920 495 $	1 361 530 $
	Encaisse		398 198 $		- $
	Placement-EPQ (30 sept)		446 000 $		- $
	Placements-Subvention 2021 (30 sept)		5 622 593 $		- $
REVENUS	**Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées**				
	MFFP- PAMVFP	1 373 700 $	875 944 $	1 501 700 $	1 501 700 $
	MFFP- "Subvention 2021" (5,6M$/4ans)	1 344 000 $	1 235 797 $	1 345 730 $	1 447 384 $
	MFFP- FEFEC	2 657 325 $	1 829 554 $	2 142 802 $	1 894 468 $
	MFFP- Avenant démarche mobilisation	- $	15 000 $	- $	15 000 $
	MFFP- Programme TBE	- $	- $	- $	- $
	Contribution de l'industrie	300 000 $	470 384 $	300 000 $	300 000 $
	Constat irrégularité	- $	18 219 $	- $	- $
	Revenus d'intérêts "subvention 2021"	36 000 $	60 919 $	36 000 $	36 000 $
	Revenus d'intérêts	5 000 $	18 570 $	5 000 $	5 000 $
	Autres revenus :				
	MFFP- Budgets supplémentaires (FAQ)	- $	- $	- $	- $
	FARR-MAMROT	- $	- $	- $	- $
	NATURE LAB-Crédit Carbone	- $	- $	- $	- $
	Vente de pancartes	500 $	300 $	500 $	500 $
	Total des revenus :	**5 716 525 $**	**4 524 686 $**	**5 331 732 $**	**5 200 052 $**
DÉPENSES	**Aide financière**				
	Travaux de mise en valeur du PAMVFP	1 000 000 $	846 699 $	687 126 $	1 309 081 $
	Subvention 2021	1 380 000 $	1 262 238 $	1 345 730 $	1 447 384 $
	FEFEC (2 315ha de friches)	2 657 325 $	1 746 109 $	2 040 764 $	1 894 468 $
	Sous-total d'aménagement	**5 037 325 $**	**3 855 046 $**	**4 073 620 $**	**4 650 933 $**
	Fonctionnement de l'Agence				
	Secrétariat et dépenses de bureau	148 000 $	188 694 $	195 000 $	142 000 $
	Vérification opérationnelle	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $
	Service professionnel	- $	10 985 $	10 985 $	- $
	Assurances	2 539 $	2 558 $	2 558 $	2 750 $
	Frais de réunion	6 000 $	2 399 $	6 000 $	6 000 $
	Cotisations et abonnements	500 $	47 $	500 $	500 $
	Formation	1 000 $	2 150 $	2 150 $	1 000 $
	Frais de déplacement	5 000 $	1 483 $	5 000 $	5 000 $
	Honoraires professionnels	4 085 $	4 192 $	4 192 $	4 085 $
	Publicité et Information	23 500 $	27 346 $	26 000 $	23 500 $
	Système informatique	12 978 $	2 408 $	12 978 $	5 000 $
	Mérite forestier (été 2020)	1 500 $	- $	1 500 $	1 500 $
	Colloque	4 000 $	- $	4 000 $	4 000 $
	Frais Banque	300 $	68 $	100 $	300 $
	Sous-total de fonctionnement	**219 402 $**	**252 330 $**	**280 963 $**	**205 635 $**
	Total des dépenses :	**5 256 727 $**	**4 107 376 $**	**4 354 583 $**	**4 856 568 $**
SURPLUS / DÉFICIT d'opération		459 798 $	417 310 $	977 149 $	343 484 $
	SURPLUS / DÉFICIT GLOBAL	**1 409 174 $**	**1 361 530 $**	**1 920 495 $**	**1 705 014 $**

Encaisse	160K$
Placements (EPQ) (Régulier échéance31 mai)	932K$
Placements (subvention 2021)	4,2M$
Frais d'administration (7% PPMV)	**6,45%**

Annexe 2 – Territoire de l'Agence Abitibi

Territoires	Nombre de Villes, Municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l'Agence (ha)	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de l'Agence/ superficie MRC (%)
Ville de Rouyn-Noranda	1	0	0	93 329,6	648 000	14%
MRC d'Abitibi-Ouest	21	2	0	184 242,6	341 500	54%
MRC Abitibi	17	2	1	170 729,8	794 800	21%
MRC de la Vallée-de-l'Or	6	4	2	54 852	2 763 210	2%
Municipalité de la Baie James	2	0	0	16 432,7	128 500	13%

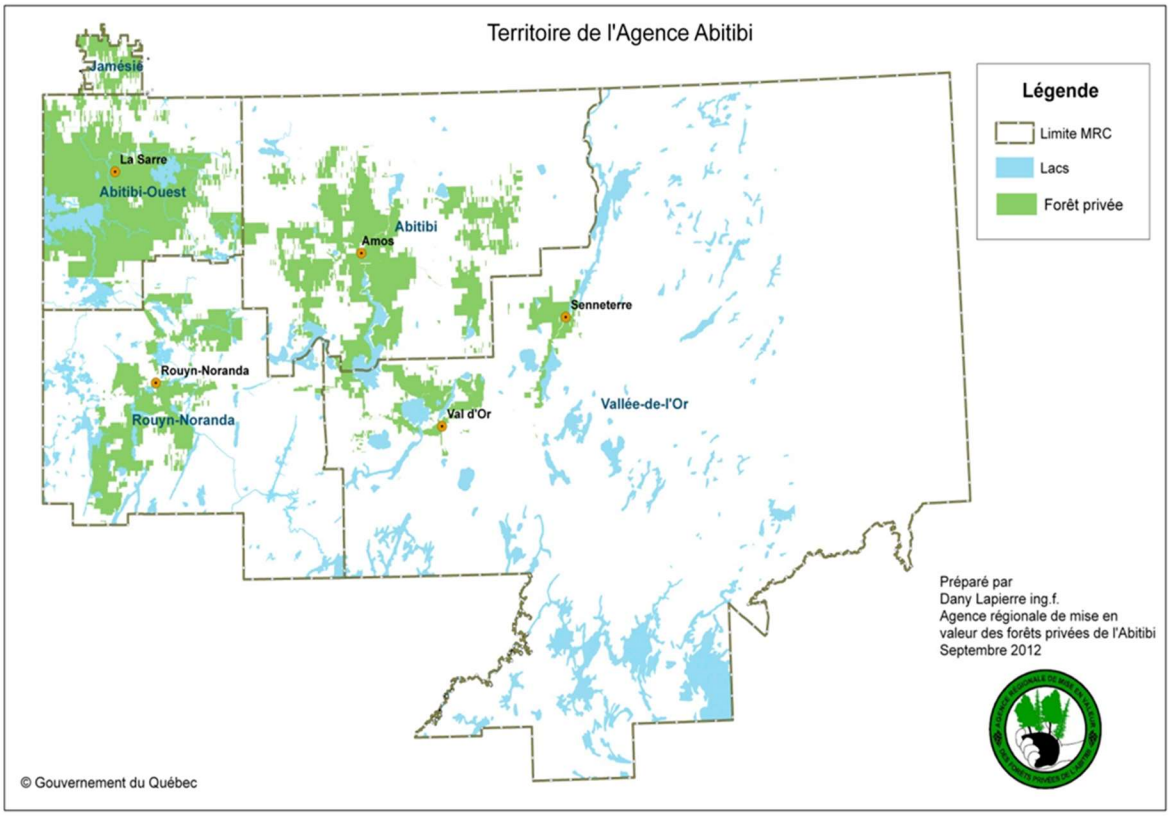

Annexe 3 – Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2021-2022

Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de l'Abitibi

Conseillers forestiers accrédités 2021-2022

Conseiller forestier	Responsable(s)	Coordonnées
Consultants forestiers SG 97, 8ième Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A5	M. Sébastien Giguère, ing. f.	Tel : (819) 279-1088 Fax : (819) 764-5392 consultantsforestiersSG@gmail.com
Roulec 33, rue Principale Case postale 89 Nedelec (Québec) J0Z 2Z0	Mme Annie Trudel, d.g.	Tel : (819) 784-2070 Fax : (819) 784-2126 foresterie@roulec.ca
Groupement forestier coopératif Abitibi 225, Route 393 sud La Sarre (Québec) J9Z 2x2	M. Sylvain Thibodeau, d.g. M. Dany Lapierre, ing.f.	Tel : (819) 339-2083 Fax : (819) 339-3121 dlapierre@gfcabitibi.ca
Coopérative de travail de Guyenne 1253, Rang 5 Guyenne (Québec) J0Y 1L0	M. Yvan Anctil, ing. f. Mme Suzanne Boulé, tech. f.	Tel : (819) 732-0100 Fax : (819) 732-0904 martine.mongrain@cooptravailguyenne.qc.ca
Sylviculture La Vérendrye Inc. 162, rue de l'Énergie, C.P. 819 Amos (Québec) J9T 3X4	Mme France Macdonald, ing. f. Mme Marjorie Paletta, tech.f.	Tel : (819) 727-9127 Fax : (819) 727-9565 mpaletta@sylviculture.ca

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI
Mourad Saddem, Ph.D.
700, avenue Dallaire, suite 170
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4V9
Tél. : (819) 762-6009 poste 223
Cell. : (819) 277-5263
agence.abitibi@arfpa.ca

Site internet : www.arfpa.ca

Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de l'Abitibi
700, avenue Dallaire, suite 170
Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4V9
Téléphone : (819) 762-6009 poste 223
www.arfpa.ca